

## MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil du 15 mai 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2023 à 19h00 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges et à laquelle sont présents :

### **Présents :**

Messieurs Jean-Paul Rioux, Jean-Yves D'Amboise et Gilles Lamarre.

Mesdames Mélanie Dubé, Lise Marie Duguay et Hélène Poirier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Sont également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On dénombre la présence de 4 personnes dans l'assistance.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023
3. DOSSIERS FINANCES ET ADMINISTRATION
  - 3.1 Adoption des déboursés du mois incluant les états financiers d'avril 2023
  - 3.2 Transfert budgétaire pour l'achat d'asphalte chaude et froide
  - 3.3 Modification à la demande d'aide financière du programme d'aide à la voirie locale PPA-CE – affectation pour réfection de ponceaux critiques
  - 3.4 Résolution de fermeture de l'emprise de la route 132 en face du lot 5 546 416 (Restaurant au Riviera)
  - 3.5 Fermeture du bureau municipal lors des congés fériés estivaux de l'été 2023
  - 3.6 Acquisition du chemin de la Grève-Rioux : modifications de l'offre initiale et nomination d'un signataire
4. URBANISME
  - 4.1 Adoption du Règlement n° 499 visant à constituer un conseil local du patrimoine
  - 4.2 Constitution du conseil local du patrimoine
  - 4.3 Appel de projet PRAFI – inondation à la grève de la Pointe
  - 4.4 Priorisation des travaux routiers et affectation des redevances des carrières-sablières pour l'asphaltage de la Route Tobie-Rioux
  - 4.5 Désignation des secteurs pour la phase finale d'implantation des numéros civiques réfléchissants pour l'année 2024 (phase 3 de 3)
5. CULTURE ET LOISIRS
  - 5.1 Contribution municipale pour l'organisation de la Fête nationale
  - 5.2 Projet de galerie d'art à ciel ouvert
  - 5.3 Modification à la constitution du Comité Voisins solidaires
6. DOSSIER CITOYENS ET ORGANISMES PUBLICS
  - 6.1 Demande de don pour le baseball mineur
  - 6.2 Demande d'autorisation pour le passage du Grand Défi des Basques
  - 6.3 Demande de commandite pour l'Opti-Carnaval tenu à l'hiver 2023
  - 6.4 Demande de location pour la Riveraine – tournage d'un vidéoclip
7. DOSSIER RÉOLUTIONS DU CONSEIL
  - 7.1 Demande de permission de ministère des Transports pour accéder aux terrains privés et pour réaliser différents relevés et inventaires non invasifs en lien avec le prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles
8. DOSSIER EMPLOYÉS
  - 8.1 Embauche d'un employé d'été
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

### **1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de madame Mélanie Dubé, il est résolu unanimement par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte l'ordre du jour

du 15 mai 2023.

05.2023.100

**2. Adoption du procès-verbal / séance ordinaire 11 avril 2023**

Chacun des membres présents ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'adopter ce procès-verbal, tel que rédigé.

05.2023.101

**3. DOSSIERS FINANCES ET ADMINISTRATION**

**3.1 Adoption des déboursés du mois incluant les états financiers d'avril 2023**

Les comptes du mois d'avril 2023 s'élèvent à 129 819,35 \$ comprenant :

Journal 943 : Chèque n° 32516 pour 2 144,22 \$;  
Journal 944 : Chèques n<sup>os</sup> 32517 à 32519 pour 2 150,00 \$;  
Journal 945 : Chèque n° 32520 pour 200,00 \$;  
Journal 946 : Chèques n<sup>os</sup> 32521 à 32524 pour 8 650,24 \$;  
Journal 947 : Prélèvements PR5112 à PR5133 pour 31 459,31\$  
Journal 948 : Chèques n<sup>os</sup> 32525-32526 à 32559 paiements de fournisseurs pour 33 171,47 \$  
Salaires : Périodes 14 à 18 comprenant dépôts salaires n<sup>os</sup> 510449 à 510507 pour 45 445,23 \$;  
Prêts : Intérêts sur l'emprunt temporaire RIRL pour 6 376,65 \$;  
Frais mensuel: Sur le relevé de compte de caisse pour 222,23 \$.

Certificat de disponibilité de crédits daté et signé le 11 mai 2023 par le directeur général et greffier-trésorier

Les états financiers comprenant le bilan et la balance de vérification au 30 avril 2023 ont été transmis aux membres du Conseil municipal avant ladite séance.

Il est proposé par madame Hélène Poirier d'approuver le paiement des comptes apparaissant sur les listes déposées à la présente séance. Tous les autres conseillers(ères) accordent leur aval à cette proposition.

05.2023.102

**3.2 Transfert budgétaire pour l'achat d'asphalte chaude et froide**

Considérant l'état de dégradation avancée de la chaussée de la route du Sault (en excluant 4 segments subventionnés par la TECQ), de la route Tobie-Rioux et de la portion du cul-de-sac du 2<sup>e</sup> rang Est ;

Considérant l'impossibilité d'obtenir des subventions afin d'effectuer des travaux permanents en asphalte nécessaires puisque le Plan d'intervention pour les infrastructures routières ne sera prêt avant au moins 2 ans ;

Considérant la nécessité d'investir un peu plus en asphalte froide afin de sécuriser les secteurs ci-haut mentionnés ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges effectue le transfert budgétaire suivant pour l'achat d'asphalte chaude et froide :

| Origine budgétaire | Vers Destination | Montant   |
|--------------------|------------------|-----------|
| 03-10550-000       | 02-32000-625     | 10 000 \$ |

Un montant supplémentaire de 5 000\$ pourra être ajouté dans le cas où le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2022, après vérification comptable, le permet. Ainsi, une résolution sera adoptée par le conseil municipal.

05.2023.103

**3.3 Modification à la demande d'aide financière du programme d'aide à la voirie locale PPA-CE – affectation pour réfection de ponceaux critiques**

Attendu qu'il est nécessaire d'annuler la résolution 02.2023.30 à l'égard d'un ponceau sur le chemin de la grève de la Pointe et de la remplacer par le projet de construction et réfection de ponceaux de moins de 3 mètres de diamètre dans le 2<sup>e</sup> Rang Est et dans la rue Leclerc ;

Attendu que le projet soumis s'inscrit dans les priorités régionales indiquées dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT) pour des régions et des municipalités plus fortes ;

Attendu que la priorité sélectionnée dans le formulaire de demande est :

- Agir pour un environnement sain et une vie de qualité ;
- Assurer le déplacement des biens et des personnes sur le territoire et stimuler l'économie ;

Attendu que le montant de l'aide financière demandée est de l'ordre de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projet Particuliers d'amélioration pour l'exercice 2023-2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Annule la résolution 02.2023.30 pour la remplacer par celle-ci ;
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à compléter et à signer pour et au nom de ladite municipalité ladite demande d'aide financière dans le cadre du PPA-CE pour un montant de 20 000 \$ à l'égard de la construction ou réfection de ponceaux de moins de 3 mètres de diamètre dans le 2<sup>e</sup> rang Est et dans la rue Leclerc.

05.2023.104

3.4 **Résolution de fermeture de l'emprise de la route 132 en face du lot 5 546 416 (Restaurant au Riviera)**

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dans une lettre datée du 14 juillet 2021 et adressée à madame Suzanne Leclerc, consent à réduire son emprise sur la route 132 Ouest suivant sa demande du 9 octobre 2020 ;

Considérant que le 16 mai 2023, le MTMD l'avise qu'il a fait transférer par décret à la municipalité la gestion de la parcelle surlignée en jaune au plan TR-6508-154-21-7662 ;

Considérant que, depuis la publication dudit décret numéro 723-2023 du 3 mai 2023 dans la Gazette officielle, la municipalité est responsable de la gestion de la parcelle et peut donc en disposer selon les lois et les règlements en vigueur ;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté la résolution 08.2021.138 ;

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par.8) et 66 de la Loi sur les compétences municipales une municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par voie de résolution municipale ;

Considérant que ladite municipalité n'a aucun intérêt pour cette parcelle de terrain et qu'elle n'a dépensé aucune somme ;

Considérant que la municipalité est utilisée en tant que collaboratrice et facilitatrice entre le MTMD et les propriétaires afin que celles-ci puissent avoir obtenu cette parcelle en devanture de leur propriété ;

Considérant que l'article 6.1 du Code municipal du Québec mentionne ceci : « *Sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux* » ;

Considérant les éléments et le contexte cités ci-haut, il n'y a pas lieu de vendre le terrain à sa valeur marchande et qu'une vente pour la somme de 1 \$ ne sera considérée comme une donation de la part de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Retire le caractère de chemin public à une partie de largeur d'emprise de la route 132 Ouest d'une superficie de 993,6 m<sup>2</sup> étant connu comme étant le lot 6 488 803, cadastre du Québec, afin que ladite emprise fasse partie du domaine privé de la municipalité et déclare sa fermeture afin de procéder à la cession de celle-ci ;
- Vende pour la somme de 1 \$ ladite partie de la largeur d'emprise de la route 132 Ouest montrée au plan TR-6508-154-21-7662 préparé par Paul Pelletier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9974 de ses minutes aux propriétaires du lot 5 546 416 ; soit mesdames Suzanne Leclerc et Micheline Leclerc ;
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité le contrat notarié de vente de ladite emprise connue et désignée étant le lot 6 488 803, cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, en tenant compte des conditions contenues dans la résolution 08.2021.138.

05.2023.105

3.5 **Fermeture du bureau municipal lors des congés fériés estivaux de l'été 2023**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise la fermeture du bureau municipal le 26 juin 2023 et le 3 juillet 2023 puisque les fériés du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet sont des samedis et que les vendredis sont des demi-journées travaillées (de 8h30 à 12h00 – mais bureau fermé au public). Ceci est aussi valable pour l'ensemble des employés municipaux

05.2023.106

3.6 **Acquisition du chemin de la Grève-Rioux : modifications de l'offre initiale et nomination d'un signataire**

Attendu qu'il faut modifier la résolution 04.2023.81 puisque monsieur Raymond Morissette nous informe qu'entre le moment de sa demande de cession du chemin de la Grève Rioux à la municipalité et la réception de la résolution mentionnée ci-haut, il a accepté une offre d'achat pour le lot numéro 5 546 721 ayant une superficie de 59,8 m<sup>2</sup> et qu'en conséquence, il est

nécessaire de soustraire ce lot (passage piétonnier) de l'offre initiale ;

Pour ce motif, il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Modifie la résolution 04.2023.81 afin d'enlever de l'offre d'achat, le lot 5 546 721 Le prix d'achat demeure à 1 900\$ (plus taxes, si applicables).
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité l'acte notarié à intervenir concernant l'acquisition des lots 5 545 884 et 5 545 907, d'une superficie de 2 911 m<sup>2</sup>, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Témiscouata.

4. URBANISME

05.2023.107

4.1 Adoption du Règlement n° 499 visant à constituer un conseil local du patrimoine

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'adopter le « *Règlement n° 499 visant à constituer un conseil local du patrimoine* »;

Que ledit règlement soit adopté à toutes fins que de droit comme ici au long reproduit en annexe au Livre des délibérations et l'original est dûment authentifié par les signatures du maire et du directeur général et greffier-trésorier en date du \_\_\_\_\_ 2023 et est reporté au Livre des règlements aux pages \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Que des copies de règlement ont été mises à la disposition du public lors de ladite séance, au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)

05.2023.108

4.2 Constitution du conseil local du patrimoine

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Constitue un conseil local du patrimoine composé des personnes suivantes :  
Madame Denise Pelletier et messieurs Yves Amyot, Olivier Lebel et Jean-Yves D'Amboise.

05.2023.109

4.3 Appel de projet PRAFI – inondation à la grève de la Pointe

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges devra réaliser des travaux dans un cours d'eau afin de réduire les risques d'embâcle de glaces et d'inondation, à la suite d'un événement majeur survenu à l'hiver 2021-2022 dans le secteur du chemin de la Grève-de-la-Pointe;

Attendu que la MRC est intervenue en urgence lors de ce sinistre puisque 4 résidences secondaires ont subi des dégâts importants;

Attendu que pour la saison hivernale 2022-2023, la MRC a placé des caméras afin de suivre quotidiennement l'englacement du cours d'eau et intervenir au besoin et que finalement, les conditions climatiques ont été favorables à un englacement progressif et peu d'événements de redoux majeurs suivis de froids extrêmes sont survenus faisant en sorte qu'aucune intervention n'a été nécessaire;

Attendu qu'une étude a été réalisée par la firme WSP afin de déterminer les causes possibles de cet événement et les interventions nécessaires pour éviter sa répétition;

Attendu que la municipalité a été informée des travaux qu'elle doit exécuter et qu'elle souhaiterait bénéficier du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);

Attendu que l'appel de projets du printemps s'est terminé le 12 avril dernier, toutefois, il est mentionné que des projets urgents peuvent être reçus en dehors des périodes d'appel;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à compléter, à signer et à déposer pour et au nom de la municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) » afin de réaliser des travaux dans le secteur ci-haut mentionné ayant pour but d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens face aux inondations dans les milieux bâtis;
- Le tout conditionnel à une contribution maximale de 15% ou de 9 000 \$ pour la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. (75% dans PRAFI, 10% dans le PPA-CE de 2024, le reste soit 15 % contribution maximale municipale).

05.2023.110

4.4 Priorisation des travaux routiers et affectation des redevances des carrières-sablières pour l'asphaltage de la Route Tobie-Rioux

Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, il est résolu à l'unanimité par les conseillers(ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges affecte le fonds des rede-

vances carrière et sablière pour un montant de 64 400 \$ aux travaux routiers d'asphaltage / secteur de la Route Tobie-Rioux.

05.2023.111

4.5 **Désignation des secteurs pour la phase finale d'implantation des numéros civiques réfléchissants pour l'année 2024 (phase 3 de 3)**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la phase finale (phase 3 de 3) relativement à l'achat de 289 plaques de numéros civiques réfléchissants pour l'année 2024. Le tout présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

5. **CULTURE ET LOISIRS**

05.2023.112

5.1 **Contribution municipale pour l'organisation de la Fête nationale**

Attendu que la municipalité a été informée qu'une aide financière de 2 500 \$ est octroyée pour les célébrations de la fête nationale et que ce montant représente 75% des dépenses admissibles d'où un montant de 825 \$ étant la part de la municipalité ; (2 500 \$+825 \$ = 3 325 \$) ;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte une dépense de 825 \$ afin d'aller chercher le maximum de l'aide dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales.

05.2023.113

5.2. **Projet de galerie d'art à ciel ouvert**

Madame Hélène Poirier propose et il est résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise un projet de galerie d'art\* à ciel ouvert consistant à inviter les citoyens-citoyennes à exposer le long des espaces situés et appartenant à la Municipalité, notamment dans le parc des battures (secteur-station de pompage rue de la Grève) et au quai.

\*Propre création ou reproductions d'œuvre. Ainsi, les marcheurs et les passants du secteur auraient accès une galerie d'art extérieure tout l'été.

05.2023.114

5.3. **Modification à la constitution du Comité Voisins solidaires**

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges modifie la résolution 01.2023.08 afin de faire la mise à jour des membres du Comité Voisins solidaires de l'annexe : Jean-Michel Pioneti à enlever. Gabriel Chartier-Primeau à ajouter. (Les autres membres étant Jérémy Beaudry, Jean-Marie Dugas, Lise Marie Duguay, Sonia Marchand, Danielle Ouellet, Gabrielle Ayotte-Garneau, Ylang Nina Barret, Chantal Grondin, Carmen Nicole).

6. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES PUBLICS**

05.2023.115

6.1 **Demande de don pour le baseball mineur**

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque de 250 \$ au nom du Baseball mineur en tant que soutien financier pour cette saison.

05.2023.116

6.2 **Demande d'autorisation pour le passage du Grand Défi des Basques**

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges autorise le passage du Grand Défi des Basques sur nos routes le samedi 27 mai 2023, tel que présenté.

05.2023.117

6.3 **Demande de commandite pour l'Opti-Carnaval tenu à l'hiver 2023**

Il est proposé par madame Hélène Poirier résolu à l'unanimité par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges commandite un montant de 300\$ au Club Optimiste de Notre-Dame-des-Neiges pour le carnaval Opti-Neige tenu en février dernier.

05.2023.118

6.4 **Demande de location pour la Riveraine – tournage d'un vidéoclip**

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de louer pour un montant de 100 \$ La Riveraine pour le tournage d'un vidéoclip prévu les 27 et 28 mai prochain. Il est entendu que le ou les locataire(s) s'occuperont du ménage. Les coûts associés sont liés à l'électricité puisqu'il n'y aura pas de chauffage.

7. **DOSSIER RÉOLUTIONS ET CONSEIL**

05.2023.119

7.1 **Demande de permission de ministère des Transports pour accéder aux terrains privés et pour réaliser différents relevés et inventaires non invasifs en lien avec le prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles**

Attendu que dans le cadre de la conception du projet de prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles, le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) doit réaliser divers relevés et inventaires (arpentage, environnement, hydraulique,

etc.);

Attendu que ces activités se dérouleront entre le moment de l'autorisation de la présente demande et le règlement du dossier d'acquisition de nos propriétés municipales visées par le projet et que certaines activités doivent être réalisées sur une étendue plus grande que le couloir prévu de l'autoroute ;

Attendu que le MTMD désire obtenir notre permission pour accéder à la portion de notre propriété localisée à l'intérieur ou à proximité des futures emprises de l'autoroute 20-Projet 154-90-0102 ; à ce sujet, un plan parcellaire est joint montrant la portion de terrains identifiés et situés sur les lots 5 545 469, 5 546 402, 5 546 734 ;

Attendu qu'un formulaire d'autorisation a été joint à la demande et que le MTMD demande son retour par courriel ;

Attendu que cette acceptation est donnée à titre volontaire de la part des propriétaires, au bénéfice de l'avancement de ce projet ;

Attendu que le Conseil municipal est d'accord ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de ladite municipalité le document intitulé : :  
« Formulaire d'autorisation (propriétaire) » projet : 154-90-0102 – prolongement de l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles.

## 8. DOSSIER EMPLOYÉS

### 8.1 Embauche d'un employé d'été

Il est proposé par madame Mélanie Dubé et il est unanimement résolu par les conseillers(ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges procède à l'embauche de monsieur Claude Pelletier, en tant que journalier – saisonnier. Un contrat de travail suivra avec ce dernier.

## 9. VARIA

Une plénière ou lac-à-l'épaule, en automne, sera planifiée et un point portera entre autres sur la Riveraine;

Des pancartes de signalisation ont été signalées enlevées dans le secteur de la rue de la Grève ainsi qu'une barrière tombée au sol lors des opérations de déneigement;

Un rappel de la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable sera fait dans le bulletin d'information municipale;

L'AGA du Réseau des bibliothèques aura lieu le 27 mai prochain, avis aux intéressés;

Il y aura présentation des états financiers le 12 juin à 19h30.

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

L'ouverture de l'unité sanitaire à la Grève Morency et sur le changement de drapeau abimé;

Les réparations de la chaussée en asphalte, secteur rang 2 Est et 3<sup>e</sup> Ouest question de sécurité;

La clôture de la citerne brisée au 2<sup>e</sup> rang Est;

Le phare en mauvais état à la halte routière;

La grange tombée au sol lors des grands vents du 23 décembre dans le 2<sup>e</sup> rang Est;

Les terres cultivées et laissées en friche;

Le muret au 2<sup>e</sup> rang Ouest, pour son état d'inclination;

Les dalles du quai étant enfoncées par l'affouillement d'en dessous causé par l'eau, causant un danger.

## 11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19h38, la séance est ajournée par le maire afin de reprendre en séance d'ajournement un peu plus tard dans la soirée.

Signé

Jean-Marie Dugas, maire<sup>1</sup>

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

05.2023.120

05.2023.121

Ajournement

**MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

Séance d’ajournement du conseil du 15 mai 2023

PROCÈS-VERBAL d’une séance d’ajournement du conseil municipal tenue le 15 mai 2023 à 19h42 à la salle du conseil située au 17, rue de l’Église à Notre-Dame-des-Neiges et à laquelle sont présents :

**Présents :**

Messieurs Jean-Paul Rioux, Jean-Yves D’Amboise et Gilles Lamarre.

Mesdames Mélanie Dubé, Lise Marie Duguay et Hélène Poirier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Sont également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On dénombre aucune personne dans l’assistance.

Une résolution est adoptée.

05.2023.122

**RÉPARATION DU CAMION INTER 2004**

Sur une proposition de monsieur Gilles Lamarre, il est résolu unanimement que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges fasse passer le châssis du camion Inter 2004 au sablage, peindre l’arrière de la cabine, et ce, afin de prolonger son utilisation d’environ 6 à 7 ans. Les coûts pouvant avoisiner entre 6 000 \$ à 8 000 \$.

05.2023.123

**LEVÉE DE LA SÉANCE D’AJOURNEMENT**

À 19h45 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par madame Mélanie Dubé de lever la séance d’ajournement.

Signé :

Jean-Marie Dugas, maire<sup>1</sup>

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j’entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.